

Contribution des Etats Généraux de la profession infirmière au Ségur de la Santé

L'Ordre national des infirmiers est la seule organisation représentative des infirmiers présente dans les discussions en cours du Ségur de la Santé. Nous considérons que c'est un moment charnière pour notre système de santé et plus précisément pour la profession infirmière, et qui suscite de nombreux espoirs parmi les professionnels de santé. C'est la raison pour laquelle l'Ordre a souhaité réunir les organisations de la profession en Etats Généraux pour réfléchir ensemble et concevoir collectivement des propositions reflétant la diversité du monde infirmier. Ces Etats Généraux se poursuivront jusqu'à l'automne, se concluant au Salon Infirmier 2020.

Au regard du calendrier très contraint du Ségur de la Santé, nous avons souhaité vous présenter nos conclusions préliminaires, issues de deux premières séances de travail, sous forme d'une plateforme de propositions communes. Chacune des organisations signataires de ce courrier, étant libre de formuler par ailleurs des propositions complémentaires. De plus, nous vous signalons que cette contribution est une synthèse de nos premiers travaux. Vous trouverez le détail des contributions Ségur de chacun en annexe.

Nos propositions sont de deux ordres :

En premier lieu, s'agissant du Ségur de la Santé, il nous semble indispensable de consacrer un groupe de travail spécifique à la profession infirmière, permettant de travailler sur les trois thématiques suivantes :

- 1. Faire évoluer les textes encadrant le métier d'infirmier pour consacrer son autonomie et son rôle dans le premier recours.**
- 2. Accentuer la représentation des infirmiers dans le système de santé.**
- 3. Finaliser l'universitarisation de la profession.**

Dans le cadre de ces thématiques, nous proposons plus précisément la mise en œuvre des mesures suivantes :

Mesures applicables à tous les infirmiers :

- **En finir avec l'appellation d'auxiliaire médical et reconnaître aux infirmiers le statut de praticien de santé.**
- **Consacrer l'autonomie de la profession.**
- **Reconnaître les infirmiers comme acteurs clés du premier recours.**
- **Mieux utiliser les potentialités de la profession.**
- Augmenter les ratios de personnel, en prévoyant un plus grand nombre d'infirmiers en établissements de santé ou médico sociaux, de jour comme de nuit, RN4CST.
- Elargir les compétences des infirmiers, dont consultation et droit de prescription, pour répondre aux besoins des patients et coller avec la réalité de terrain.
- Transférer tout acte ne nécessitant pas de diagnostic médical du rôle prescrit au rôle propre.
- Transférer certains actes du rôle sous surveillance du médecin au rôle prescrit.
- Elargir les compétences des infirmiers pour le diplôme socle et en conséquent donner encore plus d'indépendance aux infirmiers ayant un diplôme de spécialité.

- Intégrer une représentation des infirmiers dans les différents organes de gouvernance du système de santé.
- Promouvoir et faciliter la recherche pour la profession infirmière.
- Favoriser une vraie logique de carrière pour les infirmiers (parcours universitaire avec reconnaissance Bac +3, et +5 selon les formations, reconnaissance des DU). Les exercices particuliers doivent avoir une formation, un diplôme et une reconnaissance particulière.
- Continuer à développer les pratiques avancées et garantir l'autonomie des IPA.

Mesures spécifiques applicables aux spécialités infirmières :

- Viser une autonomie accrue sur son domaine de compétence.
- Reconnaître le rôle de coordinateur dans son domaine de compétence.
- Maintenir une formation obligatoire exclusive dans certains cas spécifiques (en référence aux compétences complémentaires aux compétences socles infirmiers).

Après avoir été en première ligne tout au long de la crise du Covid-19, les 700 000 infirmiers de France ne doivent pas retomber dans l'oubli à l'heure de la refondation historique de notre système de santé. Au-delà de la revalorisation financière qu'ils méritent, c'est une reconnaissance plus globale de leur profession que les infirmiers demandent : une véritable reconnaissance de leur rôle central au sein de notre système de soins et une meilleure valorisation de leurs compétences, pour un système de santé plus efficace, plus durable et plus humain.

Marie-sophie Niay Présidente de l'AEEIBO



Francis Mangeonjean Président de l'AFDS



Pascale Dielenseger Présidente de l'AFIC



Didier Borniche Président de l'AFDTN



Florence Girard Présidente de l'ANDEP



Brigitte Lecointre Présidente de l'ANFIIDE



Sophie Chretien Présidente de l'ANFIPA



Charles Eury Président de l'ANPDE



Benoît Birembaut Président de l'ANISP



Gilberte Hue Présidente de l'ASI



Ghislaine Rouby Présidente du CEEIADÉ



Guylaine Babchia Présidente du CEEPAME



Martine Sommelette Présidente du CEFIEC



Céline Laville Présidente de la CNI



Evelyne Malaquin-Pavan Présidente du CNPI



Jean-Pierre Anthony Président du CNP IA



Alain Cartigny Président du CNP IBODE



Julie Devictor Présidente du CNP IPA



Ghislaine Sicre Présidente
de Convergence Infirmière



ébastien Kéréver et Stéphanie Bonnel
représentant le FNIR



Véronique Bacle Présidente du RIEEST



Patrick Chamboredon Président
de l'Ordre national des infirmiers



Nadine Rauch Présidente du GIT



Christophe Paysant Président du SNIA



Catherine Kirnidis Présidente du SNIIL



Magali Delhoste Présidente de l'UNAIBODE



Tatiana Henriot Présidente de l'UNIPA

